

State of Louisiana. — Fifth Judicial District Court. — Parish of Assumption.

Whereas Eleste Daigle has petitioned the Court for Letters of administration on the estate of her late husband Jean Alteman, deceased intestate.

Notice is hereby given, to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the court. Assumption, this 21st February 1854. DESIRE LEBLANC, Clerk.

PARTI MARRON

De l'habitation Ste-Hélène (Coteau), il y a une quinzaine de jours, le nègre Newron, âgé d'environ vingt ans, taille de cinq pieds huit pouces ou à peu près. — Il est très noir et a le nez recourbé.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque le ramènera à son maître ou l'écartera dans la géolie de l'Assomption.

TAXES.

Avis public est donné à tous les habitants de la paroisse Assomption, sujets à payer des Taxes, que le soussigné, Assesseur de cette paroisse, a déposés ce jour, au bureau du Recorder de la paroisse Assomption, le tableau d'assessement de l'année 1853.

Avis est donné aux intéressés de faire opposition (si lieu il y a) au dit tableau, dans les trente jours qui suivront cette date.

TAXES.

Notice is hereby given to all Tax payers of the parish of Assumption, that the undersigned Assessor of said parish, has this day deposited with the Recorder of the parish of Assumption, the Roll of Assessment for the year 1853.

Notice is further given to all whom it may concern, to make their objections (if any they have) to said tableau within thirty days from date.

VENTE A L'ENCAU.

Le Samedi 18 Mars 1854, à 10 heures du matin, il sera vendu par A. F. Hickman, shérif et encanteur, dans et par la paroisse Assomption, dans le village de Ponceauville, en cette paroisse, les propriétés ci-après décrites appartenant à la communauté qui a existé entre Marie Reine Landry et son époux Simon Simonaux, savoir :

1. Une habitation située en cette paroisse, sur la rive gauche du Bayou Pierre Part, mesurant 90 arpents de superficie plus ou moins, bornée en haut par terre de Valcour, Porche, et en bas par terre de Théodine Guillot, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2. Une négresse nommée Betsy, âgée de 35 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, avec ses 4 enfants, nommés Augustin, 6 ans 1/2, François, 4 ans 1/2, Prosper, 2 ans et 9 mois, et Célestin de 8 jours.

L'habitation et les esclaves payable en fiers en mars 1855, un tiers en mars 1856 et le dernier tiers en mars 1857, en billets cautionnés à la satisfaction du vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de l'échéance avec hypothèque et privilège du vendeur jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente seront aux frais des acquéreurs.

Assomption, le 18 février 1854. A. F. HICKMAN, Shérif et Encanteur.

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE ASSOMPTION.

Succession de feu Lwellyn G. Phillips. En vertu d'un décret de l'Honorable la Cour du Cinquième District Judiciaire de cet Etat dans et pour la paroisse Assomption, sous la date du 7 février 1854, il sera offert en vente publique, à l'encan, par Alfred Tête et Cyprien L. Blanchard, encanteurs dûment qualifiés, dans et pour la paroisse Assomption, le Jeudi 16 mars 1854, sur les lieux, à dix heures A. M., les propriétés ci-après décrites, appartenant à la susdite succession, savoir :

1. Un morceau de terre ou habitation, située en cette paroisse, sur la rive gauche de

Bayou Lafourche, presque en face de Labadieville, mesurant environ cinq arpents de face sur quarante de profondeur, entre lignes convergentes, bornée en haut par la terre de Jean Bte Lasseigne, et en bas par celle de Théodine Labiche, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, avec quatre-vingt cinq actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens, ainsi que la négresse Charity (maladive), âgée de 40 ans, hypothéquée à la dite banque avec la terre.

2. Isaac, âgé de 45 ans. 3. Bob, (maladif) âgé de 40 ans. 4. Henry, âgé de 35 ans. 5. Smith, (rhumatisé) âgé de 40 ans. 6. Daniel, âgé de 18 ans. 7. Mimos, âgé de 22 ans. 8. Milly, âgée de 40 ans. 9. Suzanne, âgée de 20 ans, estropiée, avec son enfant.

10. Juliet, âgée de 30 ans. 11. Theresa, âgée de 50 ans. 12. Annie, âgée de 50 ans. 13. Meubles, lits garnis, tables, batterie de cuisine, etc. 14. Animaux: un cheval, une jument, cinq vaches et une paire de bœufs. 15. Un pistolet, un fusil et un buggy.

Terms et Conditions : La terre et l'esclave Charity avec les quatre-vingt-cinq actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens, l'acquéreur assumera le paiement de la balance due à la dite Banque, et la balance du prix de l'adjudication, en cinq termes égaux, échéant dans les mois de mars de chacune des années 1855, 1856, 1857, 1858 et 1859; pour la balance des esclaves, à l'exception de la négresse Susan et son enfant, cent piastres comptant sur chaque esclave et la balance en quatre termes égaux échéant dans les mois de mars de chacune des années 1855, 1856, 1857 et 1858. Pour la négresse Susan et son enfant qui doivent être vendus ensemble, cent piastres comptant et la balance aux mêmes termes que les esclaves ci-dessus mentionnés, et pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de \$10, comptant et toutes sommes de \$10 et au-dessus en mars 1855. Les acquéreurs devront fournir leurs billets cautionnés à la satisfaction des exécuteurs, payables au bureau du Recorder de cette paroisse, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, après l'échéance jusqu'à final paiement. Les billets souscrits pour la terre et les esclaves seront garantis par hypothèque sur la dite terre et les esclaves.

Assomption, le 8 février 1854. TETE ET BLANCHARD, Encanteurs.

STATE OF LOUISIANA. Succession of Lwellyn G. Phillips. In obedience to an order of the Honorable the 5th Judicial District Court of the State of Louisiana, and for the parish of Assumption, dated the 7th February 1854, will be offered at public auction by Alfred Tete and Cyprien L. Blanchard, public auctioneers of the parish of Assumption, on Thursday the 16th day of March 1854, on the premises, at ten o'clock A. M., the following described property, belonging to the aforesaid succession, viz :

1. A tract of land, situated in the parish of Assumption, on the left bank of Bayou Lafourche, nearly opposite Labadieville, measuring about five arpents front by forty in depth, between converging lines, bounded above by land of Jean Bte Lasseigne and below by land of Théodine Labiche, together with the buildings, improvements, appurtenances thereon, together with eighty five shares [85] of Citizens Bank Stock; also the negress Charity, aged 40 years [disenfranchised] mortgaged to said Bank with the land.

2. Isaac, aged 55 years. 3. Bob [disenfranchised] aged 40 years. 4. Henry, aged 45 years. 5. Smith [rheumatic] aged 40 years. 6. Daniel, aged 18 years. 7. Mimos, aged 22 years. 8. Milly, aged 40 years. 9. Susan, aged 20 years, cripple, to be sold with her child.

10. Juliet, aged 30 years. 11. Theresa, aged 50 years. 12. Annie, aged 50 years. 13. Household furniture, bedsteads & bedding, tables, looking glasses, a lot of books, kitchen utensils, &c. 14. Animals: one horse, one mare, five cows, bull, one yoke of oxen. 15. Moveables, one pistol, one gun, one buggy, &c.

Terms and Conditions : For the land and negress Charity, with eighty [85] shares of Citizens Bank Stock, the purchaser to assume the payment of the balance due to said bank, and the balance of the purchase price, in five equal payments, maturing each in the month of March 1855, 1856, 1857, 1858 & 1859; for the balance of

the slaves, except the negress Susan and her child, one hundred dollars cash on each slave, and the balance in four equal instalments, maturing in the month of March 1855, 1856, 1857 & 1858. For the negress Susan and her child to be sold together, one hundred dollars cash and the balance on the same terms as the above mentioned slaves. For the moveable all sums under ten dollars, cash, and all sums of ten dollars or more payable in March 1855. All purchasers to give notes with security to the satisfaction of the executors, payable at the office of the parish Recorder of Assumption, with eight per cent interest after maturity until paid. The notes for land and slaves to be secured by mortgage on the same.

Assumption, 8th February 1854. TETE & BLANCHARD, Auctioneers.

Bayou Lafourche, presque en face de Labadieville, mesurant environ cinq arpents de face sur quarante de profondeur, entre lignes convergentes, bornée en haut par la terre de Jean Bte Lasseigne, et en bas par celle de Théodine Labiche, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, avec quatre-vingt cinq actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens, ainsi que la négresse Charity (maladive), âgée de 40 ans, hypothéquée à la dite banque avec la terre.

25. Isaac, âgé de 45 ans. 26. Bob, (maladif) âgé de 40 ans. 27. Henry, âgé de 35 ans. 28. Smith, (rhumatisé) âgé de 40 ans. 29. Daniel, âgé de 18 ans. 30. Mimos, âgé de 22 ans. 31. Milly, âgée de 40 ans. 32. Suzanne, âgée de 20 ans, estropiée, avec son enfant.

33. Juliet, âgée de 30 ans. 34. Theresa, âgée de 50 ans. 35. Annie, âgée de 50 ans. 36. Meubles, lits garnis, tables, batterie de cuisine, etc. 37. Animaux: un cheval, une jument, cinq vaches et une paire de bœufs. 38. Un pistolet, un fusil et un buggy.

Terms et Conditions : La terre et l'esclave Charity avec les quatre-vingt-cinq actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens, l'acquéreur assumera le paiement de la balance due à la dite Banque, et la balance du prix de l'adjudication, en cinq termes égaux, échéant dans les mois de mars de chacune des années 1855, 1856, 1857, 1858 et 1859; pour la balance des esclaves, à l'exception de la négresse Susan et son enfant, cent piastres comptant sur chaque esclave et la balance en quatre termes égaux échéant dans les mois de mars de chacune des années 1855, 1856, 1857 et 1858. Pour la négresse Susan et son enfant qui doivent être vendus ensemble, cent piastres comptant et la balance aux mêmes termes que les esclaves ci-dessus mentionnés, et pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de \$10, comptant et toutes sommes de \$10 et au-dessus en mars 1855. Les acquéreurs devront fournir leurs billets cautionnés à la satisfaction des exécuteurs, payables au bureau du Recorder de cette paroisse, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, après l'échéance jusqu'à final paiement. Les billets souscrits pour la terre et les esclaves seront garantis par hypothèque sur la dite terre et les esclaves.

Assomption, le 8 février 1854. TETE ET BLANCHARD, Encanteurs.

STATE OF LOUISIANA. Succession of Lwellyn G. Phillips. In obedience to an order of the Honorable the 5th Judicial District Court of the State of Louisiana, and for the parish of Assumption, dated the 7th February 1854, will be offered at public auction by Alfred Tete and Cyprien L. Blanchard, public auctioneers of the parish of Assumption, on Thursday the 16th day of March 1854, on the premises, at ten o'clock A. M., the following described property, belonging to the aforesaid succession, viz :

1. A tract of land, situated in the parish of Assumption, on the left bank of Bayou Lafourche, nearly opposite Labadieville, measuring about five arpents front by forty in depth, between converging lines, bounded above by land of Jean Bte Lasseigne and below by land of Théodine Labiche, together with the buildings, improvements, appurtenances thereon, together with eighty five shares [85] of Citizens Bank Stock; also the negress Charity, aged 40 years [disenfranchised] mortgaged to said Bank with the land.

2. Isaac, aged 55 years. 3. Bob [disenfranchised] aged 40 years. 4. Henry, aged 45 years. 5. Smith [rheumatic] aged 40 years. 6. Daniel, aged 18 years. 7. Mimos, aged 22 years. 8. Milly, aged 40 years. 9. Susan, aged 20 years, cripple, to be sold with her child.

10. Juliet, aged 30 years. 11. Theresa, aged 50 years. 12. Annie, aged 50 years. 13. Household furniture, bedsteads & bedding, tables, looking glasses, a lot of books, kitchen utensils, &c. 14. Animals: one horse, one mare, five cows, bull, one yoke of oxen. 15. Moveables, one pistol, one gun, one buggy, &c.

Terms and Conditions : For the land and negress Charity, with eighty [85] shares of Citizens Bank Stock, the purchaser to assume the payment of the balance due to said bank, and the balance of the purchase price, in five equal payments, maturing each in the month of March 1855, 1856, 1857, 1858 & 1859; for the balance of

the slaves, except the negress Susan and her child, one hundred dollars cash on each slave, and the balance in four equal instalments, maturing in the month of March 1855, 1856, 1857 & 1858. For the negress Susan and her child to be sold together, one hundred dollars cash and the balance on the same terms as the above mentioned slaves. For the moveable all sums under ten dollars, cash, and all sums of ten dollars or more payable in March 1855. All purchasers to give notes with security to the satisfaction of the executors, payable at the office of the parish Recorder of Assumption, with eight per cent interest after maturity until paid. The notes for land and slaves to be secured by mortgage on the same.

Assumption, 8th February 1854. TETE & BLANCHARD, Auctioneers.

VOLE. Dans la nuit de dimanche dernier, dans la chambre du ROBERT HUREL, de Ponceauville, qu'équipait le soussigné occasionnellement :

1. Un portefeuille, contenant les valeurs suivantes: Un billet de deux cents piastres, souscrit par Toby Omer, à l'ordre de Jacob Dail. 2. Un billet pour la somme de vingt piastres, souscrit par Jacob Dail, à l'ordre de Es. Martin, passé à l'ordre du Rév. Rozéoli. 3. Un billet souscrit par Hermann Boudreau, de la somme de 36 piastres, 25/100, à l'ordre de Cyprien L. Blanchard. 4. Vingt-deux piastres 50/100 en espèces.

Le soussigné récompensera libéralement toute personne, voleur ou autre, qui lui fera tenir les billets perdus. Il prie les tireurs desdits billets d'avoir pitié sur les personnes qui pourraient se présenter pour en obtenir le règlement, et le public, de ne point négocier ces valeurs.

TREVILLE MARTIN.

EN VENTE Par JULIEN, ancien horticulteur au Jardin des Plantes de Paris, ARBRES FRUITIERS, provenant des pépinières de l'Orléanais et de la Touraine, tels que :

Vignes de Muscat et de Fontainebleau, Pêchers variés, Poitiers, Bon chrétien, Dayonné, Beurrée, St-Germain d'hiver et d'été, Duchesse, Angleterre, etc. Pommiers, Reinette, Ralée, Apis, etc. Pruniers, Reine Claude, Damas gris, Damas blanc, Mirabelle, etc. Corderons, Montmorency et autres. Abricotiers.

Tous arbres nains, à quenouille et en plein vent. Grosses et à grappes rouges et blanches et à gros grains. Framboisiers.

NAPOLÉONVILLE ACADEMY. This Seminary opened on the 21 of January for the instruction of young Ladies and Gentlemen. The departments are separate and the number of pupils limited.

— TERMS — Day Pupils — For English, French and the other 8 etc. branches — per month, 3 00 Greek, Latin, Geometry &c. extra, do. 2 00 Music on the Piano; or Guitar, do. 5 00 Use of Instrument for practising, do. 1 00 Drawing, Embroidery, do. 3 00 Oriental Languages each, ditto, 10 00

— Boarders — Annual — For Board and Tuition in the English and French Branches, do. 12 50 Weekly, do. 10 00 Use of Bed and Bedding, do. 1 00

Other charges the same as for Day Pupils. Further particulars and references may be obtained on application.

SYLVAIN BERGERON, COLLECTEUR. Se charge de toutes sortes de Collections et peut fournir les meilleures recommandations ainsi que de bonnes garanties. S'adresser à lui-même ou à nos bureaux.

AVIS. Dernièrement reçu de Maysville (Ky) les Charrues des marques suivantes: William Mc Clanahan; James Hall; Young & Co. A vendre au prix des fabricants par PUJOS et VERRET.

NOTICE. Just received from Maysville [Ky] a full assortment of Ploughs of the following marks: William Mc Clanahan; James Hall; Young & Co. Which are offered for sale at the manufacturer's price by PUJOS & VERRET.

CREOLE SPADES. Just received 20 Dzs creole Spades and for sale by PUJOS & VERRET. Donaldsonville, 16th April 1853.

LINOSSIER. ENCANTEUR COMMISSIONNE, POUR LA PAROISSE ASSOMPTION. Offre ses services à ses amis et au public en général. Résidence: près l'Eglise paroissiale.

CONCLUSION. Van Baerle conduit par quatre gardes qui se frayèrent un chemin dans la foule, perça obliquement vers la tulipe noire, que dévorait ses regards de plus en plus rapprochés.

Il la vit enfin, la fleur unique, qui devait, sous des combinaisons inconnues de chaud, de froid, d'ombre et de lumière, apparaître un jour pour disparaître à jamais. Il la vit à six pas; il en savoura les perfections et les grâces; il la vit derrière les jeunes filles qui for-

maient une garde d'honneur à cette tulipe de noblesse et de pureté. Et cependant, plus il s'assurait par ses propres yeux de la perfection de la fleur, plus son cœur était déchiré. Il cherchait tout autour de lui pour adresser une question, une seule. Mais partout des visages inconnus; partout l'attention s'adressant au trône sur lequel venait de s'asseoir le stathouder.

Guillaume, qui attirait l'attention générale, se leva, promena un tranquille regard sur la foule enivrée, et son œil regardant s'arrêta tout à tour sur les trois extrémités d'un triangle formé en face de lui par trois intérêts et par trois drames différents.

A l'un des angles, Boxel frémissant d'impatience et dévorant de toute son attention le prince, les florins, la tulipe noire et l'assemblée.

A l'autre, Cornélius, haletant, muet, n'ayant de regard, de vie, de cœur, d'amour, que pour la tulipe noire, sa fille!

Enfin, au troisième, debout sur un gradin parmi les vierges de Harlem, une belle Frisonne vêtue de fine laine rouge brodée d'argent et convertie de dentelles tombant à flots de son corsage d'or;

Rosa enfin, qui s'appuyait défaillante et l'œil noyé, au bras d'un officier de Guillaume.

Le prince, alors, voyant tout ses auditeurs disposés, déroula lentement le vélin, et, d'une voix calme, nette, bien que faible, mais dont pas une note ne se perdait grâce au silence religieux qui s'abatit tout à coup sur les cinquante mille spectateurs et enchaîna leur souffle à ses lèvres :

— Vous savez, dit-il, dans quel but vous avez été réunis ici

Un morceau de terre ou habitation, située en cette paroisse, sur la rive gauche de Bayou Lafourche, presque en face de Labadieville, mesurant environ cinq arpents de face sur quarante de profondeur, entre lignes convergentes, bornée en haut par la terre de Jean Bte Lasseigne, et en bas par celle de Théodine Labiche, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, avec quatre-vingt cinq actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens, ainsi que la négresse Charity (maladive), âgée de 40 ans, hypothéquée à la dite banque avec la terre.

25. Isaac, âgé de 45 ans. 26. Bob, (maladif) âgé de 40 ans. 27. Henry, âgé de 35 ans. 28. Smith, (rhumatisé) âgé de 40 ans. 29. Daniel, âgé de 18 ans. 30. Mimos, âgé de 22 ans. 31. Milly, âgée de 40 ans. 32. Suzanne, âgée de 20 ans, estropiée, avec son enfant.

33. Juliet, âgée de 30 ans. 34. Theresa, âgée de 50 ans. 35. Annie, âgée de 50 ans. 36. Meubles, lits garnis, tables, batterie de cuisine, etc. 37. Animaux: un cheval, une jument, cinq vaches et une paire de bœufs. 38. Un pistolet, un fusil et un buggy.

Terms et Conditions : La terre et l'esclave Charity avec les quatre-vingt-cinq actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens, l'acquéreur assumera le paiement de la balance due à la dite Banque, et la balance du prix de l'adjudication, en cinq termes égaux, échéant dans les mois de mars de chacune des années 1855, 1856, 1857, 1858 et 1859; pour la balance des esclaves, à l'exception de la négresse Susan et son enfant, cent piastres comptant sur chaque esclave et la balance en quatre termes égaux échéant dans les mois de mars de chacune des années 1855, 1856, 1857 et 1858. Pour la négresse Susan et son enfant qui doivent être vendus ensemble, cent piastres comptant et la balance aux mêmes termes que les esclaves ci-dessus mentionnés, et pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de \$10, comptant et toutes sommes de \$10 et au-dessus en mars 1855. Les acquéreurs devront fournir leurs billets cautionnés à la satisfaction des exécuteurs, payables au bureau du Recorder de cette paroisse, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, après l'échéance jusqu'à final paiement. Les billets souscrits pour la terre et les esclaves seront garantis par hypothèque sur la dite terre et les esclaves.

Assomption, le 8 février 1854. TETE ET BLANCHARD, Encanteurs.

STATE OF LOUISIANA. Succession of Lwellyn G. Phillips. In obedience to an order of the Honorable the 5th Judicial District Court of the State of Louisiana, and for the parish of Assumption, dated the 7th February 1854, will be offered at public auction by Alfred Tete and Cyprien L. Blanchard, public auctioneers of the parish of Assumption, on Thursday the 16th day of March 1854, on the premises, at ten o'clock A. M., the following described property, belonging to the aforesaid succession, viz :

1. A tract of land, situated in the parish of Assumption, on the left bank of Bayou Lafourche, nearly opposite Labadieville, measuring about five arpents front by forty in depth, between converging lines, bounded above by land of Jean Bte Lasseigne and below by land of Théodine Labiche, together with the buildings, improvements, appurtenances thereon, together with eighty five shares [85] of Citizens Bank Stock; also the negress Charity, aged 40 years [disenfranchised] mortgaged to said Bank with the land.

2. Isaac, aged 55 years. 3. Bob [disenfranchised] aged 40 years. 4. Henry, aged 45 years. 5. Smith [rheumatic] aged 40 years. 6. Daniel, aged 18 years. 7. Mimos, aged 22 years. 8. Milly, aged 40 years. 9. Susan, aged 20 years, cripple, to be sold with her child.

10. Juliet, aged 30 years. 11. Theresa, aged 50 years. 12. Annie, aged 50 years. 13. Household furniture, bedsteads & bedding, tables, looking glasses, a lot of books, kitchen utensils, &c. 14. Animals: one horse, one mare, five cows, bull, one yoke of oxen. 15. Moveables, one pistol, one gun, one buggy, &c.

Terms and Conditions : For the land and negress Charity, with eighty [85] shares of Citizens Bank Stock, the purchaser to assume the payment of the balance due to said bank, and the balance of the purchase price, in five equal payments, maturing each in the month of March 1855, 1856, 1857, 1858 & 1859; for the balance of

the slaves, except the negress Susan and her child, one hundred dollars cash on each slave, and the balance in four equal instalments, maturing in the month of March 1855, 1856, 1857 & 1858. For the negress Susan and her child to be sold together, one hundred dollars cash and the balance on the same terms as the above mentioned slaves. For the moveable all sums under ten dollars, cash, and all sums of ten dollars or more payable in March 1855. All purchasers to give notes with security to the satisfaction of the executors, payable at the office of the parish Recorder of Assumption, with eight per cent interest after maturity until paid. The notes for land and slaves to be secured by mortgage on the same.

Assumption, 8th February 1854. TETE & BLANCHARD, Auctioneers.

AVIS. Dernièrement reçu de Maysville (Ky) les Charrues des marques suivantes: William Mc Clanahan; James Hall; Young & Co. A vendre au prix des fabricants par PUJOS et VERRET.

NOTICE. Just received from Maysville [Ky] a full assortment of Ploughs of the following marks: William Mc Clanahan; James Hall; Young & Co. Which are offered for sale at the manufacturer's price by PUJOS & VERRET.

CREOLE SPADES. Just received 20 Dzs creole Spades and for sale by PUJOS & VERRET. Donaldsonville, 16th April 1853.

LINOSSIER. ENCANTEUR COMMISSIONNE, POUR LA PAROISSE ASSOMPTION. Offre ses services à ses amis et au public en général. Résidence: près l'Eglise paroissiale.

CONCLUSION. Van Baerle conduit par quatre gardes qui se frayèrent un chemin dans la foule, perça obliquement vers la tulipe noire, que dévorait ses regards de plus en plus rapprochés.

Il la vit enfin, la fleur unique, qui devait, sous des combinaisons inconnues de chaud, de froid, d'ombre et de lumière, apparaître un jour pour disparaître à jamais. Il la vit à six pas; il en savoura les perfections et les grâces; il la vit derrière les jeunes filles qui for-

maient une garde d'honneur à cette tulipe de noblesse et de pureté. Et cependant, plus il s'assurait par ses propres yeux de la perfection de la fleur, plus son cœur était déchiré. Il cherchait tout autour de lui pour adresser une question, une seule. Mais partout des visages inconnus; partout l'attention s'adressant au trône sur lequel venait de s'asseoir le stathouder.

Guillaume, qui attirait l'attention générale, se leva, promena un tranquille regard sur la foule enivrée, et son œil regardant s'arrêta tout à tour sur les trois extrémités d'un triangle formé en face de lui par trois intérêts et par trois drames différents.

A l'un des angles, Boxel frémissant d'impatience et dévorant de toute son attention le prince, les florins, la tulipe noire et l'assemblée.

A l'autre, Cornélius, haletant, muet, n'ayant de regard, de vie, de cœur, d'amour, que pour la tulipe noire, sa fille!

Enfin, au troisième, debout sur un gradin parmi les vierges de Harlem, une belle Frisonne vêtue de fine laine rouge brodée d'argent et convertie de dentelles tombant à flots de son corsage d'or;

Rosa enfin, qui s'appuyait défaillante et l'œil noyé, au bras d'un officier de Guillaume.

Le prince, alors, voyant tout ses auditeurs disposés, déroula lentement le vélin, et, d'une voix calme, nette, bien que faible, mais dont pas une note ne se perdait grâce au silence religieux qui s'abatit tout à coup sur les cinquante mille spectateurs et enchaîna leur souffle à ses lèvres :

— Vous savez, dit-il, dans quel but vous avez été réunis ici

Un prix de cent mille florins a été promis à celui qui trouverait la tulipe noire

La tulipe noire ! et cette merveille de Hollande est la exposée à vos yeux; et cela dans toutes les conditions exigées par le programme de la Société horticole de Harlem.

L'histoire de sa naissance et le nom de son auteur seront inscrits au livre d'honneur de la ville.

Faites approcher la personne qui est propriétaire de la tulipe noire.

La fin au prochain numéro.

AVIS. Les personnes ayant des réclamations contre la succession de C. J. E. Gauthier, décédé, sont notifiées de les présenter à Mathiot et Mills, avant le 1er mars 1854.

Assomption, le 26 janvier 1854. ADELINE GAUTHIER, Administratrice.

NOTICE. All persons having claims against the estate of the late C. J. E. Gauthier are hereby notified to present their notes to Mathiot and Mills, before the 1st of March 1854.

Assomption, this 26 January 1854. ADELINE GAUTHIER, Administratrix.

ARISTIDE GERARD ET MANOEL DE GRANDFORT, CORRESPONDANTS DES JOURNAUX FRANÇAIS EN AMERIQUE.

Viennent d'instituer à la Nouvelle-Orléans, une Agence d'Affaires et de Publicité. Ils se chargent de Ventes, d'Achats, de Collections, et en général reçoivent tous ordres et commissions de la part des Habitants et Marchands de la Côte.

NOUVELLE-ORLEANS, 83, rue de Chartres.

LE COUP D'ŒIL REVUE HEBDOMADAIRE DE LA NELLE ORLEANS.

Des Théâtres, de la Mode, des Arts, des Publications nouvelles, des Magasins et des Journaux de Paris.

PAR MANOËL DE GRANDFORT ET ARISTIDE GERARD.

NOTICE. All persons having claims against the estate of the late Lwellyn G. Phillips, are hereby notified to present their notes duly authenticated, to the undersigned executors.

F. A. WILLIAMSON, A. FRANKLIN PUGH, Testamentary Executors.

AVIS. Les personnes ayant des comptes contre la succession de feu Lwellyn Phillips, sont notifiées de les présenter, dûment certifiés, aux exécuteurs soussignés.

F. A. WILLIAMSON, A. FRANKLIN PUGH, Exécuteurs Testamentaires.

REGULAR COAST AND PIAQUEMINE PACKET STEAMER GRENADA.

CAPTAIN D. POWER, & E. B. TRINIDAD, Clerk. Leaves New Orleans every Monday at 9 A. M. and Thursday at 5 P. M.

RETURNING Leaves Plaquemine every Tuesday at 9 A. M. and Friday at 12 M.

The GRENADA takes Freight and Passengers for every Plantation on the Coast. Apply on board, or to DEGELOS, PLAISANT & Co. Corner of Levée and St-Louis streets.

CREOLE SPADES. Just received 20 Dzs creole Spades and for sale by PUJOS & VERRET. Donaldsonville, 16th April 1853.